

CP - Le renouvellement urbain du quartier Saint-Vincent-de-Paul se poursuit

La Ville de Colmar a débuté un programme de renouvellement urbain du quartier Saint-Vincent-de-Paul, anciennement Bel'Air-Florimont, contractualisé avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) le 27 juin 2018.

L'objectif de ce renouvellement urbain est l'amélioration des services de proximité grâce notamment à une mise en adéquation des équipements existants dans le quartier aux besoins des usagers et habitants. Le projet ambitionne aussi de renforcer l'attractivité du quartier Saint-Vincent-de-Paul grâce à la réalisation de nouveaux équipements.

Les démolitions des 2 cités emblématiques, Cité Bel Air en 2016 et Cité Florimont en 2019 ont ouvert de nouvelles perspectives pour le quartier. Il s'agit ainsi de recréer du lien social, d'ouvrir davantage le quartier vers le reste de la ville et d'écrire une nouvelle histoire dans le quartier avec les habitants, actuels et futurs. La rénovation et la construction d'équipements permettent de changer le regard sur ce quartier prioritaire de la Politique de la ville et de valoriser son potentiel de services et d'activités.

Le montant global du projet de renouvellement urbain du quartier s'élève à 46M€ en investissement. L'ANRU contribue à ce montant à hauteur de 7,36M€ (5,10M€ de subventions et 2,26M€ de prêts bonifiés).

LA RÉHABILITATION ET L'EXTENSION DU LOCAL "LE PACIFIC"

Ce bâtiment qui fut d'abord historiquement une laverie utilisée pour les habitations sociales puis un commerce d'alimentation, est finalement devenu un centre socioculturel. Propriété de Pôle Habitat, la Ville en a fait l'acquisition en 2020 avec le projet de transformer et rénover le bâtiment sur le plan énergétique.

Le budget

Le coût total de cette opération de rénovation est de 730 000 € HT.

L'ANRU a octroyé pour ce projet une subvention de 78 163 €, et la Région Grand Est a participé, à travers le programme CLIMAXION, à hauteur de 47 087 €. La CAF et l'État ont également apporté leur concours financier pour ce projet.

Les travaux effectués

La réhabilitation du local "Le Pacific", antenne du centre socioculturel de Colmar (CSC), représentait une opération d'envergure. La couverture et les menuiseries intérieures et extérieures ont été remplacées. Une isolation par l'extérieur et une ventilation à double flux ont été installées. L'intégralité des revêtements de sols, des plafonds et des murs ont été remplacés et repris, compte tenu de la nouvelle distribution interne des locaux qui ont été réaménagés selon les nouveaux besoins identifiés. Les installations électriques ont également été refaites. Enfin, un bardage bois a été mis en œuvre.

En complément, le bâtiment a également bénéficié d'une extension en bois de 45 m² : la surface du bâtiment, hors sous-sol, est ainsi passée de 234 m² à près de 290 m².

Le système de chauffage du bâtiment a aussi été modifié : anciennement raccordé sur la chaufferie dite du Bel'Air (vouée à démolition en octobre 2024), le bâtiment dispose à présent de sa propre production de chaleur (gaz). Le système de chauffage du Pacific alimentera également dans le futur le bâtiment voisin des Petits aviateurs, qui aura droit à des travaux de rénovation énergétique et de rafraîchissement en 2025.

Pour Le Pacific, la Ville a fait le choix de conserver et rénover le bâtiment qui s'inscrit dans la mémoire du quartier et de ses habitants, plutôt que de le démolir. La rénovation répond à une volonté d'offrir un équipement de qualité, évolutif en fonction des besoins. Le Pacific aura vocation à accueillir des événements du centre socioculturel, et sera également mis à disposition d'autres services de la Ville ou de partenaires du CSC pour l'organisation d'événements ou ateliers. Ainsi, Le Pacific a vocation à retrouver sa complémentarité avec les associations présentes sur le quartier et au-delà.

LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GYMNASSE

Dans le cadre du programme de renouvellement urbain du quartier Saint-Vincent-de-Paul, la Ville de Colmar s'est engagée à construire un nouveau gymnase sur le site de l'ancienne cité Bel'Air. Cela permettra de recycler une friche urbaine et de ne pas artificialiser de nouveaux espaces.

Le nouveau gymnase remplacera l'ancien gymnase Brant construit en 1962, aujourd'hui vétuste et ne répondant plus aux normes pour la pratique d'activités sportives, et qui sera démoli après l'achèvement du nouveau bâtiment.

La conception architecturale et les espaces intérieurs du gymnase

Le gymnase comprendra principalement une aire sportive d'une surface de 1053m² qui sera dédiée à la pratique de diverses activités et disposera de gradins (160 places). Il intégrera également deux salles multi-activités totalisant 450 m² de surfaces dédiées par exemple à la pratique de la danse ou encore de divers sports de combat. Ces salles multi-activités ainsi que l'ensemble des locaux seront pourvus d'une toiture végétalisée.

Le volume abritant l'aire sportive sera caractérisé par la modénature de ses façades recevant une peau, avec effet « nid d'abeilles », dont les alvéoles seront remplies par du bardage métallique imitation bois dit « à claire-voie ». Sera donc privilégié l'usage du matériau bois et du béton : le premier pour son caractère chaleureux et issu d'une ressource naturelle, le second pour ses qualités liées à l'inertie (thermique) et au déphasage (free-cooling), c'est-à-dire sa capacité à restituer des calories en l'absence de production de chauffage.

Au-dessus du volume de l'aire sportive, la toiture accueillera une installation photovoltaïque qui produira jusqu'à 151,20 kWc. La production de toute l'eau chaude sanitaire sera assurée par une pompe à chaleur eau / eau, d'une puissance d'environ 90 kW.

Selon les études de la simulation énergétique, les installations (chauffage et renouvellement d'air) seront rentables à partir de 15 ans de fonctionnement, alors que la durée de vie minimale théorique du bâtiment est estimée à 30 ans. **Ce bâtiment sera ainsi en phase avec les enjeux écologiques actuels puisqu'il sera conçu selon la norme BEPOS (Bâtiment à énergie positive) : le bâtiment produira plus d'énergie qu'il n'en consommera.**

La gestion du mode de fonctionnement avec les utilisateurs

L'espace d'évolution a pour vocation première d'accueillir la pratique des sports collectifs se pratiquant en intérieur (volley-ball, handball et basket-ball), mais également la pratique des sports de raquette, tels que le badminton. La polyvalence de cet équipement permettra également d'y voir évoluer une multitude d'activités sportives à destination des publics scolaires et d'associations.

Enfin, il est prévu que le grand public puisse avoir accès à cet équipement selon des créneaux déterminés. Ce nouveau gymnase devrait permettre la redynamisation du quartier et son ouverture sur la ville en faisant venir de nouveaux usagers. Cet équipement sera au service du lien social des habitants et usagers, lieu de rencontres et d'échanges, de compétition de niveau départemental

Le budget

Le budget prévisionnel pour la construction du gymnase est de 8,4M€. Pour ce projet, la Ville bénéficiera de soutiens financiers, notamment de la part de l'ANRU qui contribuera à hauteur de 946 950€. La Région Grand Est attribuera une subvention de 375 000€ et l'Agence nationale du sport une subvention de 200 000€. Enfin, la CeA et l'Union européenne à travers le FEDER, participeront également au financement du projet.

DES PROJETS VECTEURS DE LIEN SOCIAL

Pour la rénovation du Pacific et la construction du nouveau gymnase, la Ville a prévu des clauses d'insertion à destination des publics éloignés de l'emploi (demandeurs d'emploi, jeunes sans formation, etc).

Pour le bâtiment du Pacific, 1005 heures ont été réalisées dans ce cadre, surpassant l'objectif initial de 305 heures. Pour le chantier du nouveau gymnase, 1717 heures ont déjà été réalisées sur l'objectif de 3745 heures.

CONTACT PRESSE

Manon Lovasz - Attachée de presse
Ville de Colmar - Colmar Agglomération
06 79 80 49 18
manon.lovasz@colmar.fr